

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 7 DÉCEMBRE 2015

Membres en exercice : 48 titulaires
48 suppléants

Membres présents : 25 titulaires
5 suppléants

Délibération n°266 du Comité syndical

2. Convention financière ADEUS 2016

Dans le cadre du programme de travail partenarial, la contribution pour 2016 comprend :

- La finalisation du travail sur le **grenellisation du SCOTERS sous l'angle environnemental** comprenant l'actualisation des différents documents constitutifs du SCOTERS, ainsi que l'évaluation environnementale dans la perspective de l'enquête publique et la construction de la fiche outil et des fiches pédagogiques sur la base de documents existants.
- La poursuite du travail sur le **volet énergie** sur le territoire du SCOTERS, site pilote comprenant la production d'éléments du diagnostic, l'identification des enjeux, la construction de la stratégie de transition énergétique et sa déclinaison à l'échelle du territoire du SCOTERS, à travers des ateliers et des restitutions en intercommunalités.
- La poursuite du travail de mise en œuvre du **dispositif de régulation de la consommation foncière** à travers les bilans annuels à l'échelle des indicateurs spécifiques au SCOTERS du suivi de la consommation foncière sur la base des observatoires et de l'outil de saisie des permis de construire.
- La production et l'analyse de données issues des **indicateurs de suivi et de mise en œuvre**. Depuis 2014 ce **bilan** a lieu tous les trois ans pour coller au bilan à 6 ans. Le dernier datant de 2012, le prochain portera sur la période 2012-2015 et sera produit en 2016. Ce bilan s'inscrira dans la perspective du bilan à 6 ans en 2018 via un travail sur les indicateurs pertinents.
- La production et l'analyse de données issues des indicateurs de suivi mutualisés au niveau de l'InterSCoT. Afin de partager avec les élus les analyses produites au sein de l'ADEUS, une à deux matinées de présentation d'études aux membres des bureaux SCoT seront organisées.
- La participation de l'ADEUS aux 3 rencontres territoriales de secteur 2016 du SCOTERS en lien avec les travaux sur l'énergie, ainsi qu'une contribution à une conférence des maires portant sur les nouvelles organisations territoriales.
- Une contribution à la constitution de pièces réglementaires dans le cadre de procédures.

Monsieur BUR informe que la contribution de l'Eurométropole à l'ADEUS a été négociée de 3 % à la baisse pour 2016.

Monsieur BIGOT informe que la participation du syndicat mixte à l'ADEUS est stable depuis plusieurs années. En 2015 une contribution supplémentaire exceptionnelle d'un montant de 25 000 € avait été

décidée pour la participation du syndicat mixte à la plateforme de transition énergétique (le SCOTERS étant territoire test).

Monsieur WILLER informe qu'il a rencontré récemment la directrice de l'agence d'urbanisme pour lui confirmer que la contribution serait stable en 2016. Lors de cet échange, la question du portail de données de l'ADEUS a été évoquée. Il devrait prochainement être mis en œuvre et devrait permettre au syndicat mixte de disposer de données. Le syndicat mixte souhaite que cet accès ne génère pas d'augmentation de la subvention.

*Le Comité syndical,
sur proposition du Président,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Charge le président du Syndicat mixte de la signature de la convention financière 2016 avec l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise et de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **14 DEC. 2015**

La publication le **14 DEC. 2015**

Strasbourg, le **14 DEC. 2015**

Le Président
Jacques BIGOT

